



## Réunion du Bureau du S.D.E. du 16 octobre 2015

### Compte-rendu et relevé des décisions prises

Le Bureau s'est réuni le vendredi 16 octobre 2015, à 16 h 30, dans les locaux du SDE.

Etaient présents :

*Pour le Bureau* : M. Fortassin (Président), Mesdames Boirie, Curbet, Mendès et Verges ; Messieurs Dutour, Fourcade, Frossard, Guilhas, Laffaille, Laffont, Mur et Piron.

*Pour les services du SDE* : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Maurice Dossat, Jean-Luc Lavigne et Josiane Alexandre.

Excusés : Mmes Bourdeu, Carrère, Durrieu, Pourteau et Solles ; MM. Armary, Boubée, Dabezies, Lussan, Pelieu et Sempastous

#### Ordre du jour

- *résultats de l'appel d'offres pour la fourniture d'électricité 2016-2017 ;*
- *infrastructures de recharge de véhicules électriques : lancement des marchés ;*
- *pico-centrale du Rioumajou : information sur l'avancement du projet ;*
- *illuminations de Noël : présentation du dispositif 2015/2016 ;*
- *cartographie éclairage public : programmation d'une nouvelle réunion de présentation aux communes (approfondissements) ;*
- *création d'une régie d'avances pour des besoins de fonctionnement courant ;*
- *questions diverses.*

Le Président accueille les membres du Bureau qui n'ont pas assisté à la CAO qui précédait cette réunion et demande à M. Rouch d'en rappeler les principales décisions.

M. Rouch indique que la CAO a été informée des candidatures reçues pour le marché « assurances » (6 sociétés ont envoyé des offres) : elles sont actuellement étudiées par notre prestataire.

Pour ce qui concerne le marché des « bornes électriques », la CAO a opté pour le report de la décision : les dossiers sont très divers et il est difficile de se faire une idée précise. En conséquence, la CAO a décidé de convoquer les candidats susceptibles d'être retenus pour pouvoir leur poser des questions complémentaires et éclaircir certains points techniques de leurs propositions. Cette réunion aura lieu le 17 novembre, à 14 h 00, en présence de membres du Bureau.

La première approche laisse penser qu'il pourrait y avoir deux fournisseurs : un pour les bornes isolées (lot 1) principalement installées en « plaine » et un autre pour les stations (lot 2) qui seront soumises à des exigences plus importantes en matière de services offerts et pour certaines exposées à la rigueur climatique.

En conséquence, le **deuxième point à l'ordre du jour** : lancement des marchés « infrastructures de recharge de véhicules électriques » figurera de nouveau dans la prochaine convocation du Bureau.

M. Rouch demande à M. Dossat de présenter les résultats de l'appel d'offres pour la fourniture d'électricité (**1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour**).

EDF a été retenue pour les 3 lots : les prix proposés étaient très légèrement plus élevés que ceux des autres candidats mais l'accompagnement et les services détaillés dans l'offre ont été jugés nettement supérieurs.

L'économie estimée atteindrait le million d'euros sur deux ans.

M. Fortassin constate que beaucoup d'élus ignorent le montant de leur facture électrique et que le SDE pourrait utilement intervenir pour les aider à réaliser des économies.

M. Rouch rappelle que l'offre EDF propose la gratuité de l'abonnement en matière d'éclairage public. Les abonnements ne seront plus facturés. Cela diminuera d'autant les factures communales. L'éclairage public représente environ 50 % de la dépense électrique d'une commune.

Une solution pourrait être envisagée pour aider les communes à connaître la réalité de leur consommation électrique : le SDE prendrait en charge la totalité de la facture (qui serait ensuite remboursée par les communes). Le SDE pourrait alors présenter à chaque commune le détail des coûts (entretien, consommation...).

M. Fortassin indique que cette solution pourrait présenter un risque de retard de paiement des factures d'énergie.

Le Bureau souhaite poursuivre la réflexion sur ce sujet.

Une communication presse sera réalisée pour que les résultats de ce marché soient publiés.

Dominique Alexandre présente le **3<sup>e</sup> point à l'ordre du jour** : la pico-centrale du Rieumajou.

Le projet avance. Les études environnementales ont montré que le débit possible en période d'étiage serait très faible.

Il va donc falloir travailler sur 2 pistes : augmenter la chute (pour limiter le débit) et diminuer la consommation de la structure.

Si les prévisions sont respectées, le calendrier de cette réalisation, que le Bureau qualifie de « beau projet », serait le suivant :

- ✓ dossier définitif : février 2016,
- ✓ enquête publique : mai 2016,
- ✓ autorisation : juin 2016,
- ✓ travaux : juillet 2016.

Jean-Luc Lavigne présente le **4<sup>e</sup> point à l'ordre du jour** : les illuminations de Noël.

Après les réactions provoquées par le tarif de la pose et de la dépose des illuminations de Noël l'an dernier, jugé beaucoup trop élevé, une nouvelle formule a été adoptée.

Les entreprises titulaires de nos marchés travaux ont été consultées et six d'entre elles ont proposé un tarif horaire pour l'utilisation d'une nacelle et de deux électriciens : de 116 à 145 € HT.

Le Bureau décide de retenir les 5 entreprises les moins disantes et un prix unique : 116 € HT l'heure.

Les travaux de pose et de dépose dans les plus petites communes seront réalisés en régie et tous les maires seront mis à contribution pour vérifier l'état de leurs illuminations, mettre à disposition des employés communaux ; l'objectif étant de réduire les temps d'intervention pour réduire les coûts de pose. Les règles de sécurité applicables pour ce genre de travaux seront également rappelées dans un courrier très prochainement envoyé.

Madame Curbet demande si les communes peuvent assurer elles-mêmes la pose de leurs illuminations.

M. Lavigne rappelle que c'est possible lorsque il s'agit de simples branchements sur des prises existantes. Dans tous les autres cas, les personnes qui effectuent les travaux de pose doivent avoir les habilitations électriques requises.

**5<sup>e</sup> point à l'ordre du jour** : cartographie éclairage public.

Dominique Alexandre rappelle que 9 réunions ont été organisées, avant l'été, lors du déploiement du SIG (Système d'Information Géographique) pour apprendre aux communes à utiliser ce nouveau service qui leur permet de déclarer les pannes par le biais d'internet.

Le SDE se propose de faire une nouvelle présentation de ce logiciel qui peut rendre de nombreux autres services aux communes.

Cette réunion d'approfondissement se tiendra au SDE le 19 novembre 2015.

**6<sup>e</sup> point à l'ordre du jour** : création d'une régie d'avances.

Après avoir consulté Mme la Trésorière, le SDE souhaite mettre en place une régie d'avances qui permettra de payer billets d'avion, réservations d'hôtel, achats par internet...

Le Bureau donne son accord et décide d'y consacrer une enveloppe de 2 500 € (*délibération*).

Les deux questions diverses sont présentées par Jean-Luc Lavigne.

**1)** Le service entretien du SDE va expérimenter des appareils de télégestion de l'éclairage public capables d'enregistrer tous les paramètres de fonctionnement (allumage, extinction, commande à distance, pannes éventuelles...).

5 ou 6 dispositifs seront placés dans les armoires de communes dans lesquelles ont lieu des travaux. Sassis, Estaing et Bordères sur Echez ont été retenues pour les premiers essais.

Il s'agit d'une expérimentation qui, en fonction des résultats, sera élargie. Elle sera financée sur fonds propres du SDE (budget de l'ordre de 9 000 €).

Le Bureau est approuve cette proposition.

**2)** Le Lycée Jean Dupuy souhaite que le SDE accueille un nouveau stagiaire étudiant en BTS.

Pour mémoire, le stagiaire de l'an dernier avait fourni un travail de qualité (banc de présentation et de variation de diverses sources lumineuses) que le Bureau avait tenu à récompenser.

Le nouveau sujet de stage pourrait être l'élaboration d'un système de télégestion de l'éclairage (budget de l'ordre de 1 000 €).

Le Bureau, à l'unanimité, approuve ce projet.

Le Président demande s'il y a d'autres questions : une discussion s'engage sur l'élection des membres de la commission paritaire qui doit être créée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est proposé de saisir Mme la Préfète sur ce point qui impacte le nouveau schéma de coopération intercommunale en cours de discussion.

La séance est levée à la fin de cet échange.

*La séance se termine à 18 h 00*

*PJ au présent compte-rendu :  
✓ délibération « régie d'avances »*

Les Membres du Bureau,

Le Président,

François FORTASSIN